



Eclépens, le 18 août 2025

## **Travaux à la Rue de La Rapille-Dessous / automne 2025**

### **Informations et Coordination de travaux privés**

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de l'amélioration et la rénovation des réseaux cités ci-dessous, la Municipalité d'Eclépens vous informe que les travaux prévus à la Rue de La Rapille-Dessous débuteront **le lundi 1<sup>er</sup> septembre 2025 par le côté Est de la rue** (Côté Oulens), et devraient s'achever avant Noël 2025. Conscients des désagréments et nuisances que ces travaux vont générer, la Municipalité vous remercie par avance pour votre compréhension.

#### **Travaux prévus :**

- **AIEM, direction des travaux via le Bureau RWB** : remplacement de la canalisation principale d'eau potable pour l'entier de la rue. Remplacement des conduites privées selon demande ou si nécessaire.
- **Commune d'Eclépens** : contrôle et remise en état des réseaux d'eaux claires, des eaux usées et amélioration de l'éclairage public.
- **Romande Energie** : pose de l'infrastructure des tubes et modification d'une partie du réseau
- **Swisscom** : pose des tubes pour le réseau de la fibre optique, qui sera déployée dès 2028
- **Cadcime** : travaux ponctuels chez des propriétaires concernés

#### **Circulation pendant les travaux :**

- La circulation pourra être temporairement modifiée ou interrompue ponctuellement.
- L'accès aux habitations sera maintenu dans la mesure du possible.
- L'emprise des travaux se fera par secteurs de 60 mètres afin de ne pas péjorer trop longtemps l'accès aux propriétés.
- Certaines places de stationnement seront supprimées temporairement en fonction de l'avancement du chantier. Merci de vous conformer à la signalisation qui sera mise en place lors du chantier.

Informations techniques au verso =>

## **Informations techniques**

Des travaux publics sont prévus sur le domaine communal (réseaux, voirie, etc.). Si vous êtes propriétaire foncier et envisagez de réaliser des travaux sur vos installations privées (raccordements, conduites, etc.), nous vous invitons à prendre contact avec la Direction des travaux **avant le début du chantier**.

Nous vous rappelons par exemple qu'une conduite d'eau potable en mauvais état devra impérativement être remplacée.

Cette coordination permettra d'anticiper les travaux et ainsi de limiter les coûts et les désagréments liés à des interventions réalisées dans l'urgence.

**Pour toute information ou pour signaler votre intérêt.**

**Direction des travaux :**

**Bureau RWB, Baptiste Goffinet, [baptiste.goffinet@rwb.ch](mailto:baptiste.goffinet@rwb.ch), 058 220 39 14 ou 079 637 03 33**

### **Mises à terre**

Dans le cadre des travaux mentionnés, l'Association Intercommunale des Eaux du Mormont (AIEM) procédera au raccordement des propriétés privées à une nouvelle conduite d'eau potable en polyéthylène, un matériau non conducteur.

Contrairement aux anciennes conduites en fonte, ce nouveau réseau ne peut plus être utilisé comme mise à terre du bâtiment. Il appartient donc à chaque propriétaire de s'assurer que la mise à terre est assurée par un autre moyen.

Nous vous recommandons de faire contrôler votre installation électrique par un professionnel dès que possible, afin de définir, si nécessaire, une solution alternative (par exemple, pose d'un ruban de cuivre en terre). Cela permettra d'intervenir efficacement lors de l'ouverture de la fouille.

Vous trouverez ci-joint une notice explicative à ce sujet.